

Le 5 juillet 2022

Avis : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Actions France PME »

Nous vous informons que le FCP sera désormais catégorisé en article 8 conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). En effet, en application de la politique d'exclusion du Groupe La Française, le FCP promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement européen SFDR.

Par conséquent, le prospectus du FCP sera modifié afin de préciser cette nouvelle catégorisation SFDR.

Cette nouvelle catégorisation du FCP n'a aucun impact sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et les frais du FCP qui demeurent inchangés.

Cette modification du FCP ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et sera effective en date du 8 juillet 2022.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP « La Française Actions France PME » disponible sur le site www.la-francaise.com

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.